



Demande d'aide pour boisson en self service

Par **Ramulus**, le **30/11/2009** à **16:33**

Bonjour,

Je souhaiterais lancer en France un concept de bar qui proposerait diverses boissons (dont de l'alcool) en libre service (mini frigo, distributeur de boisson), est ce qu'il existe une loi qui régit ou interdit cela ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **30/11/2009** à **22:55**

Bonjour?

La vente d'alcool est strictement réglementée. Voyez donc :

- la chambre syndicale des cafetiers-limonadiers,
- les services fiscaux
- la chambre de commerce et d'industrie de votre département
- votre préfecture.